



MAIRIE de MIJOUX

Rue Dame Pernelle
01410 Mijoux

TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juillet 2014

La réunion s'est ouverte à 19 h 30, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LAPEYRERE, Maire.

Etaient présents : tous les membres en exercice, à l'exception de :

Excusés : Mr Stéphane CHAMBOST, Mr Marcel GROS donne pouvoir à Mr Jean-Yves LAPEYRERE, Mr Jacques TIMMERMANS donne pouvoir à Mr Patrice MELOT, Mme Sophie DURIEZ

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Yves LAPEYRERE

I. Point sur les feuilles de route

Un point est fait sur les feuilles de route pour la mandature des six années à venir.

Les élus sont invités à se rapprocher de la secrétaire de mairie afin de s'approprier les documents et modèles nécessaires au montage des dossiers de projet de telle sorte que la mise en œuvre des projets concernés puisse démarrer à la rentrée du mois de septembre prochain.

II. Motion de l'Association des Maires de France

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- De 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- Soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le bureau de l'Association des Maires de France a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La Commune de Mijoux rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- Enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la Commune de Mijoux estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que le Conseil Municipal de Mijoux, à l'unanimité, soutient les demandes de l'AMF :

- Réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

III. Organisation interne

Monsieur le Maire demande aux élus de mener une réflexion sur une nouvelle organisation interne de la mairie permettant de faire face à la situation évoquée au point deux ci-dessus.

IV. Questions et délibérations diverses

Les enfants de la classe des grands de l'école de Mijoux remercient le conseil municipal pour la subvention allouée à la coopérative scolaire qui leur a permis de partir en classe de découverte au mois de juin dernier.

Il est 21 heures 30, rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.